

## ESPÈCES INVASIVES (déconseillées)

### Plantes aquatiques

*Azolla filiculoides* Lam. - Azolle fausse-filicule  
*Elodea canadensis* Michaux - Elodée du Canada  
*Elodea nuttallii* (Planch.) St John - Elodée de Nuttall  
*Hydrocotyle ranunculoides* L. f. - Hydrocotyle fausse-renoncule  
*Lagarosiphon major* (Ridley) Moss - Lagarosiphon élevé [Lagarosiphon ; Elodée à feuilles alternes]  
*Lemna minuta* Humb., Bonpl. et Kunth - Lenticule minuscule  
*Lemna turionifera* Landoit - Lenticule à turion  
*Ludwigia palustris* (L.) S. Elliott - Ludwigie des marais [Jussie]  
*Ludwigia peploides* (Kunth) P.H. Raven - Ludwigie fausse-péplide (s.l.) [Jussie]  
*Myriophyllum aquaticum* (Velloso) Verdc. - Myriophylle du Brésil

### Berges ou prairies humides

*Aster lanceolatus* Willd. - Aster lancéolé  
*Aster salignus* Willd. - Aster à feuilles de saule  
*Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decraene - Vrillée du Japon [Renouée du Japon]  
*Fallopia sachalinensis* (F. Schmidt Petrop.) - Vrillée de Sakhaline [Renouée de Sakhaline]  
*Ronse Decraene*  
*Impatiens glandulifera* Royle - Balsamine géante  
*Impatiens parviflora* DC. - Balsamine à petites fleurs  
*Solidago canadensis* L. - Solidage du Canada [Gerbe d'or]  
*Solidago gigantea* Ait. - Solidage glabre



## ESPÈCES PROTÉGÉES (interdites)

### Plantes strictement aquatiques

*Callitriche hamulata* Kütz. ex Koch - Callitriche à crochets  
*Callitriche truncata* Guss. subsp. *occidentalis* - Callitriche occidentale (Rouy) Br.-Bl.  
*Hippuris vulgaris* L. - Pesse commune [Pesse d'eau]  
*Hottonia palustris* L. - Hottonie des marais  
*Luronium natans* (L.) Rafin. - Luronium nageant  
*Myriophyllum verticillatum* L. - Myriophylle verticillé  
*Potamogeton coloratus* Hornem. - Potamot coloré  
*Potamogeton friesii* Rupr. - Potamot de Fries  
*Potamogeton perfoliatus* L. - Potamot perfolié  
*Potamogeton polygonifolius* Pourr. - Potamot à feuilles de renouée  
*Ranunculus peltatus* Schrank - Renoncule peltée  
*Ranunculus penicillatus* (Dum.) Bab. - Renoncule en pinceau (s.l.)  
*Sparganium natans* L. - Rubanier nain  
*Stratiotes aloides* L. - Stratiote faux-aloès [Faux-aloès]  
*Utricularia australis* R. Brown - Utriculaire citrine  
*Utricularia vulgaris* L. - Utriculaire commune

### Plantes amphibies et de prairies humides

*Achillea ptarmica* L. - Achillée stémutoire [Herbe à éternuer]  
*Alisma gramineum* Lej. - Plantain-d'eau graminé  
*Alisma lanceolatum* With. - Plantain-d'eau lancéolé  
*Alopecurus renouéi* Eig. - Vulpin utriculé  
*Althaea officinalis* L. - Guimauve officinale [Guimauve]  
*Anagallis tenella* (L.) L. - Mouron délicat  
*Angelica archangelica* L. - Angélique officinale (s.l.)  
*Baldellia ranunculoides* (L.) Parl. - Baldellie fausse-renoncule (s.l.)  
*Butomus umbellatus* L. - Butome en ombelle  
*Calla palustris* L. - Calla  
*Chrysosplenium alternifolium* L. - Dorine à feuilles alternes  
*Cicuta virosa* L. - Cicutaire vireuse [Cigué aquatique]  
*Cladium mariscus* (L.) Pohl - Cladium marisque [Marisque]  
*Colchicum autumnale* L. - Colchique d'automne  
*Comarum palustre* L. - Comaret des marais  
*Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó - Dactylorhize négligée (s.l.)  
*Dactylorhiza incarnata* (L.) Soó - Dactylorhize incarnate (s.l.)  
*Damasonium alisma* Mill. - Damasonie étoilée  
*Drosera intermedia* Hayne - Rossolis intermédiaire  
*Drosera anglica* Huds. - Rossolis à feuilles longues  
*Drosera rotundifolia* L. - Rossolis à feuilles rondes  
*Dryopteris cristata* (L.) A. Gray - Dryoptéride à crêtes  
*Epipactis palustris* (L.) Grantz - Epipactis des marais  
*Equisetum hyemale* L. - Prêle d'hiver  
*Equisetum sylvaticum* L. - Prêle des forêts  
*Eriophorum gracile* Koch ex Roth - Linaigrette grêle  
*Eriophorum angustifolium* Honck. - Linaigrette à feuilles étroites  
*Gratiola officinalis* L. - Gratiolle officinale [Gratiolle]  
*Lathyrus palustris* L. - Gesse des marais  
*Leucojum aestivum* L. - Nivéole d'été  
*Lysimachia thyrsoiflora* L. - Lysimache à fleurs en thyse  
*Menyanthes trifoliata* L. - Ményanthe trèfle-d'eau [Trèfle d'eau]  
*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann - Myosotis des forêts  
*Oenanthe aquatica* (L.) Poir. - Oenanthe aquatique  
*Oenanthe crocata* L. - Oenanthe safranée [Pensacre]  
*Orchis palustris* Jacq. - Orchis des marais  
*Osmunda regalis* L. - Osmonde royale  
*Parnassia palustris* L. - Parnassie des marais  
*Peucedanum palustre* (L.) Moench - Peucedan des marais  
*Persicaria bistorta* (L.) Samp. - [Renouée bistorte, Bistorte]  
*Ranunculus lingua* L. - Renoncule langue [Grande douve]  
*Schoenus nigricans* L. - Choin noirâtre  
*Scirpus sylvaticus* L. - Scirpe des forêts  
*Tephrosia palustris* (L.) Fourr. - [Sénéçon ramassé ; Cinéraire des marais]  
*Silaum silaum* (L.) Schinz et Thell. - Silaüs des prés  
*Spiranthes aestivalis* (Poir.) L.C.M. Rich. - Spiranthe d'été  
*Teucrium scordium* L. - Germandrée des marais (s.l.) [Germandrée aquatique]  
*Thalictrum flavum* L. - Pigamon jaune  
*Thelypteris palustris* Schott - Thélyptéride des marais [Fougère des marais]  
*Valeriana dioica* L. - Valériane dioïque

### Plantes protégées dans des régions proches

*Euphorbia palustris* L. - Euphorbe des marais  
*Nymphoides peltata* (S.G. Gmel.) O. Kuntze - Faux-nénuphar pelté  
*Fritillaria meleagris* L. - Fritillaire pintade [Damier]  
*Leucojum vernum* L. - Nivéole printanière  
*Eriophorum latifolium* Hoppe - Linaigrette à larges feuilles  
*Eriophorum vaginatum* L. - Linaigrette engainée  
*Utricularia minor* L. - Utriculaire naine  
*Dactylorhiza maculata* (L.) Soó - Dactylorhize tachée (s.l.)  
*Dactylorhiza majalis* (Reichenb.) - Dactylorhize à larges feuilles [Orchis à larges feuilles]  
P.F. Hunt et Summerh.

## L'entretien de la mare

Pour rester en bonne santé, les mares ont besoin d'une surveillance régulière et d'interventions ponctuelles. Ce sont des milieux vivants et fragiles, il convient donc de respecter certaines règles de base :

- intervenir de manière préventive plutôt que curative,
- préférer des interventions douces et répétées à une intervention « lourde ».

### 1 L'entretien préventif

L'entretien régulier des mares se fait **entre octobre et février**, période la moins dérangeante pour les habitants de la mare. Cela consiste à :

- retirer les végétaux morts (branches coupées, feuilles mortes...) et placer un filet au-dessus de la mare en automne si elle est trop près des arbres, afin de préserver la qualité de l'eau ;
- éclaircir les plantes trop envahissantes, pour favoriser l'ensoleillement ;
- préserver la surface en eau : les mares s'ensavent naturellement avec le temps. Quand la couche de vase devient trop épaisse, un curage s'avère nécessaire pour éviter le comblement puis l'assèchement du plan d'eau (phénomène d'atterrissement). Afin de limiter l'impact sur la faune et la flore il est conseillé de :
  - répartir l'intervention sur 3 ans, en ne curant qu'un tiers de la mare chaque année,
  - laisser les matériaux extraits (vase, plantes, ...) séjourner quelques jours sur les berges que les animaux s'y trouvant puissent rejoindre l'eau.

À titre indicatif, pour une mare d'un mètre de profondeur un curage n'est généralement nécessaire que tous les 25 ans.

### 2 L'entretien curatif

Lorsque l'équilibre biologique d'une mare n'est pas encore atteint (trop jeune) ou perturbé (mauvaise qualité de l'eau, pollution accidentelle, ...) certaines espèces peuvent se développer de manière proliférante (algues, lentilles d'eau, moustiques, bactéries). Il est fortement déconseillé d'opter pour la solution tentante des produits chimiques :

- c'est onéreux ;
- cela perturbe l'ensemble de la mare ;
- cela pollue l'environnement autour de la mare ;
- cela n'attaque que les conséquences (prolifération) et non les causes (qualité de l'eau par exemple) et ne résout généralement pas le problème définitivement.

Les solutions peuvent être envisagées après avoir mené une analyse approfondie de la situation et avoir trouvé les origines du problème. Les cas de figures sont relativement nombreux, les comprendre et les solutionner demande de l'expérience. Avant d'agir, il est vivement recommandé de **se rapprocher d'organismes compétents\*\*** et de consulter des **ouvrages spécialisés**.

\*\* Pour le Nord - Pas-de-Calais, consultez l'annuaire de compétences et d'expériences du Groupe Mares disponible gratuitement auprès du secrétariat.



**Secrétariat du Groupe Mares**  
152 boulevard de Paris - 62190 Lillers  
Tél : 03 21 54 75 00 - Fax : 03 21 54 56 07  
Mail : [secretariat@groupemaresnpdc.org](mailto:secretariat@groupemaresnpdc.org)  
Retrouvez toutes les informations et plaquettes du Groupe mares sur le site : [www.groupemaresnpdc.org](http://www.groupemaresnpdc.org)



## Créer une mare ? Oui, mais dans les règles !

La création de tout plan d'eau, quelle que soit sa surface et sa profondeur, doit faire l'objet d'une demande en mairie, afin de vérifier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme. Pour des plans d'eau de surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup>, cela nécessite également une déclaration auprès de la Mission Inter Service de l'Eau (MISE)\*.

## Avant de creuser...

### 1 Bien choisir l'emplacement

Le choix de l'implantation est crucial pour le fonctionnement écologique du futur bassin, il ne doit donc pas répondre uniquement à une logique paysagère. Deux grands principes sont à garder à l'esprit :

- **L'ensoleillement** est favorable à une vie aquatique diversifiée et équilibrée, il faut donc rechercher le meilleur possible ;
- la matière organique en décomposition dégrade la qualité de l'eau, il faut donc **éviter d'implanter une mare sous un arbre.**

### 2 S'assurer de l'étanchéité

Si le sol ne permet pas naturellement la rétention de l'eau (sol argileux), plusieurs techniques permettent d'y remédier : tapisser le fond d'une couche imperméable (argile, bentonite...) ou ajouter une bâche plastique adaptée à la vie aquatique. Les bassins plastiques préformés offriront des résultats moins satisfaisants.

### 3 Façonner un milieu accueillant

Quelques précautions simples permettront de favoriser la vie dans votre mare :

**Préférez des contours sinueux** à des formes trop rectilignes, pour augmenter la surface de berges, zones importantes pour les plantes et les animaux.

**Préférez les pentes douces** pour ne pas piéger les animaux dans l'eau (noyade) et favoriser l'installation d'une plus grande diversité de plantes.

**Diversifiez les profondeurs :** des zones de hauts-fonds qui se réchauffent rapidement et des zones profondes (> 80 cm) qui restent à l'abri du gel en hiver.

Les mares sont des étendues d'eau stagnante, de taille variable, de faible profondeur et s'asséchant parfois pendant une partie de l'année. Ce sont des lieux de vie de nombreuses espèces d'animaux et de végétaux, dont certaines sont parfois très rares... Les mares peuvent ainsi abriter de véritables trésors de la nature !

Les mares sont présentes partout, à la ville comme à la campagne et jusque dans nos jardins. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement de bassins d'agrément, pour lesquels la frontière entre « réservoirs de vie » et « déserts écologiques » est relativement mince. Quelques précautions simples lors de la création ou de l'entretien de ces bassins suffisent parfois à faire cette différence. C'est donc pour joindre l'utile à l'agréable que le Groupe MARES Nord - Pas-de-Calais vous propose de découvrir cette fiche, afin d'allier au plaisir des yeux la découverte et la préservation de la nature !

## Végétation naturelle ou plantation ?

Les plantes sont à la base de la vie aquatique dans les mares : elles contribuent à l'épuration et l'oxygénation des eaux et servent de refuge et de nourriture pour de nombreux animaux. Dans la grande majorité des cas elles y viennent naturellement, transportées par le vent ou les animaux.

Si la nature fait bien les choses, cela demande parfois un peu de temps, notamment si la mare est en situation isolée, en zone urbaine par exemple... Un "coup de pouce" peut alors s'avérer utile pour aider la mare à prendre vie, mais là encore certains éléments doivent attirer votre vigilance.

## Le choix des plantes : une étape cruciale !

L'introduction de plantes dans une mare doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, certaines espèces peuvent avoir des comportements non désirés qui réclameront des efforts d'entretien importants ; d'autres sont protégées par la réglementation qui en interdit toute manipulation\*. Pour vous éviter ces déconvenues, il est préférable de se procurer **une liste régionale des espèces conseillées**, proscrites ou interdites pour la végétalisation des mares. (voir la liste jointe à droite pour le Nord - Pas-de-Calais).

## L'origine des plantes : un détail important...

Pour introduire des végétaux adaptés et résistants, mieux vaut les prélever dans un plan d'eau avoisinant. Il est possible de prélever des graines, des boutures ou des pieds. Il convient évidemment de demander l'autorisation du propriétaire et de ne pas décimer le site d'origine.

L'achat est une solution plus simple mais plus onéreuse. Il est alors recommandé de **privilégier des pépinières qui multiplient des souches locales**. L'introduction de souches provenant de régions lointaines ou produites en masse perturbent les équilibres écologiques régionaux.

## L'introduction d'animaux : une idée à bannir !

L'arrivée naturelle de la plupart des animaux de la mare (grenouilles, crapauds, libellules...) demande un peu plus de patience. Il est en effet nécessaire que le plan d'eau créé ait suffisamment évolué pour répondre à leurs besoins vitaux (oxygénation de l'eau, nourriture...). Contrairement aux végétaux, l'introduction des animaux est à proscrire : ils risqueraient de ne pas survivre si le milieu n'est pas prêt. En outre, de nombreuses espèces sont protégées par la loi, qui interdit de les capturer ou de les déplacer, **sous peine d'amendes**.

Et s'il est tentant d'introduire des espèces d'élevage telles que poissons ou canards, gardez à l'esprit que cela aura une forte incidence sur l'équilibre écologique du plan d'eau, et d'autant plus que sa taille est réduite. Consommant les plantes, les larves et les petits animaux aquatiques, et altérant de la qualité de l'eau par leurs déjections, ils risquent de transformer votre mare en une retenue d'eau quasi stérile.

## Quelles plantes introduire dans une mare du Nord - Pas-de-Calais ?

### ESPÈCES RECOMMANDÉES



#### Plantes pour prairie humide « fleurie »

*Agrostis stolonifera* L. - Agrostide stolonifère  
*Caltha palustris* L. - Populage des marais (Souci d'eau)  
*Cardamine pratensis* L. - Cardamine des prés (s.l.)  
*Centaurea jacea* L. - Centaurée jaccée (s.l.)  
*Epilobium parviflorum* Schreb. - Épilobe à petites fleurs  
*Hypericum perforatum* L. - Millepertuis perforé (s.l.) (Herbe à mille trous)  
*Lathyrus pratensis* L. - Gesse des prés  
*Lotus pedunculatus* Cav. - Lotier des fanges  
*Lychnis flos-cucullis* L. - Lychnade fleur-de-coucou [Fleur de coucou]  
*Lysimachia nummularia* L. - Lysimaque nummulaire [Herbe aux écus]  
*Medicago lupulina* L. - Luzerne lupuline [Minette ; Mignonnette]  
*Mentha aquatica* L. - Menthe aquatique (s.l.)  
*Ranunculus flammula* L. - Renoncule flammette [Petite douve]  
*Ranunculus repens* L. - Renoncule rampante [Pied-de-poule]  
*Trifolium pratense* L. - Trèfle des prés  
*Trifolium repens* L. - Trèfle rampant [Trèfle blanc]  
*Vicia cracca* L. - Vesce à épis

#### Plantes strictement aquatiques

*Callitriche obtusangula* Le Gall - Callitriche à angles obtus  
*Callitriche platycarpa* Kütz. - Callitriche à fruits plats  
*Ceratophyllum demersum* L. - Cornifle nageant  
*Myriophyllum spicatum* L. - Myriophylle en épi  
*Nuphar lutea* (L.) Smith - Nénuphar jaune  
*Potamogeton pectinatus* L. - Potamot pectiné

#### Plantes pour les berges

*Alisma plantago-aquatica* L. - Plantain-d'eau commun [Plantain d'eau]  
*Apium nodiflorum* (L.) Lag. - Ache nodiflore  
*Carex acutiformis* Ehrh. - Laïche des marais  
*Carex riparia* Curt. - Laïche des rives  
*Eupatorium cannabinum* L. - Eupatoire chanvrine  
*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim. - Filipendule ulmaire [Reine-des-prés]  
*Galium palustre* L. - Gaillet des marais (s.l.)  
*Glyceria maxima* (Hartm.) Holmberg - Glycérie aquatique  
*Iris pseudacorus* L. - Iris faux-acore [Iris jaune ; Iris des marais]  
*Juncus effusus* L. - Jonc épars  
*Juncus inflexus* L. - Jonc glauque [Jonc des jardiniers]  
*Lythrum salicaria* L. - Salicaire commune  
*Myosotis scorpioides* L. - Myosotis des marais  
*Nasturtium officinale* R. Brown - Cresson officinal [Cresson de fontaine]  
*Persicaria amphibia* (L.) S.F. - [Renouée amphibie]  
*Phalaris arundinacea* L. - Alpinette roseau [Baldingère]  
*Phragmites australis* (Cav.) Steud. - Phragmite commun [Roseau commun ; Phragmite]  
*Rorippa amphibia* (L.) Besser - Rorippe amphibie  
*Sparganium erectum* L. - Rubanier rameux (s.l.)  
*Symphytum officinale* L. - Consoude officinale (s.l.)  
*Typha latifolia* L. - Massette à larges feuilles  
*Valeriana repens* Host - Valériane rampante [Herbe aux chats]  
*Veronica anagallis-aquatica* L. - Véronique mouron-d'eau (s.l.)

### « les beautés fatales »

La « beauté » d'une plante n'est pas un critère suffisant pour l'introduire dans votre mare. La Jussie, aux fleurs jaunes très esthétiques, fut introduite en Europe comme plante de bassins d'agrément. Elle s'est avérée être une redoutable colonisatrice asphyxiant les milieux aquatiques et limitant fortement le développement des autres espèces.

canal envahi par la jussie

Triton créjé

**Tous les amphibiens d'Europe sont protégés par la loi : il est interdit de chasser, de récolter, de transporter ou de tuer les œufs, les têtards et les adultes d'amphibiens.**

L'introduction d'animaux exotiques est susceptible de créer des ravages parmi les espèces européennes. C'est le cas de la tristement célèbre Tortue de Floride et des poissons rouges, qui créent des déséquilibres écologiques dans nos mares et dans les autres milieux aquatiques.